

**COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS**

**DECISION DU MAIRE**

N° 21/2023

Objet : Convention avec l'association pour le développement de l'éveil musical (A.D.E.M) dans le cadre des premiers pas 2023 du 12 au 17 février.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal

Considérant la volonté municipale d'organiser des manifestations culturelles

Considérant la proposition de convention entre la ville de Fleury-Mérogis  
12 rue Roger Clavier BP 107 à Fleury-Mérogis (91700) représentée par Monsieur Olivier CORZANI, Maire  
Et

L'association pour le développement de l'éveil musical – 4 rue Lucie – 94350 Villiers-sur-Marne  
Représentée par Madame Martine DUDRAGNE, en qualité de présidente

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> - De signer une convention avec l'association pour le développement de l'éveil musical dans le cadre des premiers pas, à la salle Malraux de Fleury-Mérogis.

Article 2 - « L'Association pour le développement de l'éveil musical » s'engage à donner dans le cadre du présent contrat 3 séances d'éveil musical de 2h par groupe, 1 journée de formation, et 2 animations festives autour du conte musical pour 2 groupes de 30 enfants.

Article 3 - D'autoriser le règlement des dépenses afférentes et notamment :  
Le montant pour cette prestation est de 4000 € TTC (Quatre mille € TTC) après réception de la facture correspondante établie par l'association pour le développement de l'éveil musical.

Article 4 - Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- Madame Martine DUDRAGNE, en qualité de présidente

qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Fleury-Mérogis, le 30 janvier 2023

Olivier CORZANI

Maire de Fleury-Mérogis  
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

